



Conditions générales d'utilisation de la plate-forme June.

1. Définitions

June: nom et logo de June Energy NV, dont le siège social est situé Turnhoutsebaan 139A, 2140 Anvers, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0644.416.035.

Accord : l'intégralité de (a) les conditions générales d'utilisation de la plateforme de June et (b) la déclaration de confidentialité.

Plate-forme : plate-forme logicielle de gestion de l'énergie de June où le client crée un profil d'utilisateur lors de son inscription en ligne.

Déclaration de confidentialité : la déclaration de confidentialité par laquelle le client donne à June son consentement pour l'utilisation, le stockage et le traitement des données obtenues (téléchargées sur la plate-forme) nécessaires à la réalisation des services que le client achète à June.

Accord énergétique : L'accord pour la fourniture d'électricité et/ou de gaz que June conclut au nom et pour le compte du Client avec un fournisseur d'énergie actif dans la région de résidence du Client.

2. Accord d'utilisation de la plateforme

2.1. Le contrat entrera en vigueur après la fin du délai de rétractation. Le délai de rétractation est de 14 jours à compter du lendemain de la conclusion de l'accord. Si le client utilise ce droit, le Client informe June par le formulaire standard qui se trouve dans l'annexe à ces conditions. Le client peut également informer de sa décision par toute autre déclaration sans équivoque.

2.2. L'accord entre en vigueur au moment de la création du profil d'utilisateur en ligne.

2.3. L'accord est conclu pour une durée indéterminée.

2.4. L'utilisateur peut choisir de supprimer son compte à tout moment en envoyant un message à hello@june.energy. June supprime toutes les données personnelles du client, comme décrit à l'article 4 et dans la déclaration de confidentialité.

3. Prix et services de June

3.1. Nos services peuvent vous aider de plusieurs façons : pour gérer votre consommation d'énergie, pour comparer votre consommation, pour être conseillé au niveau d'investissements en relation avec votre gestion et optimisation énergétique, ou pour changer de fournisseur d'énergie. Les données que vous partagez avec nous sont utilisées pour améliorer encore nos services, telles que, par exemple, l'estimation précise de votre consommation ou la recherche de tarifs d'énergie intéressants pour vous.

3.2. Tant des services gratuits que payants sont disponibles via la plate-forme. Le client est libre de basculer entre les services disponibles, gratuits ou payants. Lorsqu'il passe d'un service gratuit à un service payant, le client doit accepter les conditions particulières du service payant.

3.3. June recherche de meilleurs tarifs énergétiques au nom et pour le compte du client. En outre, June s'efforce de faire payer de moins en moins le client pour sa facture d'énergie. Le client peut choisir de changer son contrat énergétique entièrement automatiquement ou de l'approuver d'abord, après avoir reçu une proposition de tarif négociée ou trouvée par June. Le client est lui-même responsable de comparer le tarif proposé avec son tarif énergétique en vigueur s'il a un profil libre sur la plate-forme.

3.4. Lorsque le client accepte le tarif énergétique proposé (automatiquement ou manuellement), June fournit les données nécessaires à la conclusion du contrat énergétique avec le fournisseur d'énergie concerné. Le client est responsable de la qualité des données qu'il partage avec June et qui sont nécessaires à la conclusion correcte du contrat énergétique. Le fournisseur d'énergie concerné organisera le contrat d'énergie avec le client et prendra éventuellement contact avec lui.

3.5. Le client est responsable de l'exactitude des informations fournies par lui. Le client commercial garantit et déclare que sa consommation annuelle est inférieure à 50 MWh d'électricité et à moins de 100 MWh de gaz pour l'ensemble de tous les points d'accès du réseau de transmission, de transport et/ou de distribution. Le client commercial est seul responsable des conséquences néfastes s'il apparaît qu'il a fourni des informations incorrectes à June et que sa consommation est supérieure aux limites susmentionnées. Le client informera immédiatement June des circonstances pouvant raisonnablement être présumées avoir une influence importante sur la consommation de gaz ou d'électricité du client.

3.6. Lorsque le client utilise le profil gratuit sur la plate-forme, il recevra également régulièrement des tarifs énergétiques intéressants. Dans ce cas, June n'est pas financièrement indépendant des fournisseurs d'énergie proposés et ne prend pas en compte tous les tarifs énergétiques. Juin s'efforce toutefois de négocier et de proposer (mieux que) des tarifs de l'énergie fondés sur le marché. Il n'y a pas de suivi continu ou automatique avec le profil libre.

3.7. L'objet de l'accord n'est pas la livraison de l'énergie. La livraison est faite par le fournisseur avec qui le contrat de fourniture d'énergie a été signé. Le client reste lié par le contrat énergétique. Le Client paye la facture d'énergie au fournisseur de l'énergie avec lequel le contrat a été signé.

4. Accès, utilisation et protection des données

4.1. En tant que responsable du traitement de vos données personnelles, nous traitons toujours vos données personnelles conformément aux réglementations applicables en matière de confidentialité et de protection des données. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre politique de confidentialité.

4.2. Les données que le client partage lors de l'utilisation de la plate-forme et des services de June sont utilisées en juin pour la mise en œuvre de l'accord, la réalisation d'économies, la facturation de la gestion des clients, la gestion statistique, le conseil, les études de marché et les analyses. Le client en donne l'autorisation explicite. June garantit que toutes les données personnelles acquises par June seront utilisées de manière anonyme, sauf si cela est nécessaire pour l'exécution des services que June fournit au Client.

4.3. Seulement après autorisation explicite du client, June peut utiliser ces informations à des fins promotionnelles, de prospection et / ou commerciales, ainsi que pour informer le Client des produits et services de June et les communiquer aux entreprises liées contractuellement à June (si ceux-ci ne font pas partie du service normal de June).

4.4. Conformément à la législation applicable en matière de protection de la vie privée, le client dispose d'un droit d'accès et d'amélioration aux données personnelles le concernant. Le Client peut, sous certaines conditions, s'opposer au traitement de ses données et notamment en cas de marketing direct. Ces droits peuvent être facilement exercés à tout moment en adressant une demande écrite à June Energy NV, à Turnhoutsebaan 139A, 2140 Anvers ou à hello@june.energy, avec une copie de la carte d'identité jointe.

5. Résiliation du contrat

5.1. Résiliation par le client

5.1.1. L'accord peut être résilié à tout moment par le client avec un préavis d'un mois. À cette fin, le client doit envoyer un courrier électronique à hello@june.energy avec la demande de résiliation de son compte. Dans le cas d'un abonnement payant, le client doit se conformer aux termes et conditions énoncés dans les conditions particulières du service en question.

5.2. Résiliation par June

5.2.1. L'accord peut être résilié par June avec un avis écrit d'un mois.

5.2.2. June peut résilier le Contrat avec effet immédiat et sans intervention judiciaire dans les cas suivants: en cas de violation répétée ou grave des obligations par le Client, après que June ait mis en demeure le Client concernant ses obligations. Par exemple, cela concerne les situations suivantes: piratage, tentative de copie de piratage ou modification du logiciel, ...

5.3. Autres conséquences de la résiliation

5.3.1. La fin du Contrat n'implique pas la fin du Contrat Energie en cours qui a été accepté par le Client via la Plateforme. June informe le client sur tous les aspects de l'accord énergétique en cours.

5.3.2. Si le client annule son contrat, il n'aura plus accès à la plate-forme ni à ses données dans la plate-forme.

6. Responsabilité et cas de force majeure

6.1. Le Client et June sont seuls responsables dans le cas d'inexécution d'une obligation en vertu du présent Accord, sauf en cas de force majeure, ou dans le cas d'une faute grave, une faute intentionnelle ou une négligence grave.

6.2. Le Client et June ne peuvent être considérés comme responsables que pour des dommages directs résultant d'une faute grave, une faute intentionnelle ou de négligence grave de June ou de dommages corporels résultant d'actes ou d'omissions de June.

6.3. June n'est pas responsable des interruptions ni de la qualité de l'énergie fournie. En cas de dommages causés par une interruption ou une limitation de la fourniture ou d'une irrégularité dans la fourniture, il faut s'adresser au gestionnaire du réseau de distribution.

6.4. June et le client ne sont pas responsables en cas de force majeure : tout événement imprévisible et non évitable qui constitue un obstacle insurmontable pour la mise en œuvre des obligations contractuelles. La force majeure comprend ces cas, mais sans s'y limiter : les catastrophes naturelles, le terrorisme, le sabotage, les blocus, les cyber-attaques. Une panne du serveur ou des liaisons de communication, des perturbations dans les connexions de communication, des bugs ou des virus dans le logiciel sont des cas de force majeure dans la mesure où ils sont clairement dûs à un tiers et / ou ne sont pas dûs à une faute ou une négligence de June. La force majeure suspend les obligations contractuelles autres que l'obligation de payer une somme d'argent. Le Client et June s'informent mutuellement immédiatement de toute situation de force majeure.

6.5 Les agents, prestataires de services ou mandataires de June Energy ne peuvent en aucun cas être tenus directement responsables de tout dommage résultant de la Mission. Seule June Energy peut être tenue responsable dans les limites définies dans les présentes Conditions Générales. Cette disposition constitue une clause au sens de l'Article 5.107 du Code Civil.

7. Plaintes

Un client qui a une plainte concernant les services de June peut contacter les services de June via hello@june.energy. Si le client n'est pas satisfait de la réponse, il peut faire appel gratuitement au service de médiation pour le consommateur en vue d'un règlement du litige hors tribunaux. Les informations de contact se trouvent sur <http://www.consumentenombudsdienst.be>.

8. Transfert

June a le droit de transférer à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations, dans la mesure où June assure qu'il n'y aura pas moins de garanties accordées au client. June informe le Client du transfert.

9. Droit applicable

Le droit belge est d'application sur cet accord.

ANNEXE

(Ce formulaire doit être rempli et renvoyé uniquement si vous voulez renoncer à cet accord dans le délai légal de 14 jours de rétractation après la signature de cet accord)

À June Energy NV,
ayant son siège à

Turnhoutsebaan 139A, 2140 Anvers,
le nom de l'entreprise étant "June"
ou via hello@june.energy

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente que je/nous (*) renonçons à notre accord concernant les prestations de services suivants (*)

.....
.....

- Commande du (JJ-MM-AAAA)
- E-mail ayant servi à l'enregistrement en ligne :
- Nom / noms du (des) consommateur(s) (comme indiqué dans le contrat)
.....
.....
.....
- Adresse du (des) consommateur (s) (comme indiqué dans le contrat)
.....
.....
.....
- Date (JJ-MM-AAAA)